

Association Sécurité Riviera : Conseil intercommunal

Rapport de la commission de gestion chargée d'étudier le préavis
no 07/2021 sur

Autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction
pour la durée de la législature 2021 – 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission de gestion s'est réunie à deux reprises, les 21 septembre et 12 octobre, dans les locaux de l'ASR à Clarens, pour étudier les quatre préavis de début de législature.

	21.09	12.10
Madame Helga Young-Rarden, Blonay	Excusée	✓
Madame Anne Ducret, Chardonne	✓	✓
Monsieur Jacques Marmier, Corseaux	✓	✓
Monsieur Nicolas Luyet, Corsier	Absent	✓
Monsieur Angelo De Quattro, Jongny	✓	✓
Madame Rachel Descloux, La Tour-de-Peilz	✓	Excusée
Monsieur Yanick Hess, Montreux	✓	✓
Monsieur Gavin Dale, Saint-Légier	✓	✓
Monsieur Cihan Kirisci, Vevey	✓	Excusé
Monsieur John Grandchamp, Veytaux	Excusé	
Madame Cécile Vouilloz, suppléante, Blonay	✓	

Lors de la **première réunion**, les membres de la commission ont discuté les préavis et posé quelques questions au Comité de direction. Celui-ci a répondu par écrit puis complété ses réponses lors de la **deuxième réunion** à laquelle ont participé

Monsieur Bernard Degex, Président du Comité de direction
Madame Amélie Flückiger
Monsieur Jean-Baptiste Piemontesi
Monsieur Arnaud Rey-Lescure

Monsieur Frédéric Pilloud, Directeur de l'ASR, a également apporté son concours, assisté de Madame Isabelle Henny, Responsable des finances et de Monsieur Sébastien Piu, Directeur administratif et Chef des Services généraux.

A tous, la commission adresse ses remerciements pour le temps consacré et la précision des réponses apportées aux questions.

Lors de la première réunion, à l'issue des délibérations, la Cogest a adressé quelques questions au Codir (en italique) et obtenu les réponses suivantes.

- *Le préavis contient-il un changement par rapport aux dernières législatures ?*

Non sur le fond, mais oui au niveau des procédures mises en œuvre depuis l'engagement de notre Conseillère juridique, au bénéfice d'un brevet d'avocat.

- *L'autorisation a-t-elle souvent été utilisée ces dernières années ?*

Depuis son entrée en fonction à l'ASR au 1^{er} juin 2019, un total de douze actions pécuniaires ont été déposées par devant la Justice de paix, principalement celle de la Riviera-Pays-d'Enhaut. La procuration en sa faveur lui a également permis de représenter l'ASR dans le cadre d'une action en responsabilité actuellement pendante devant le Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois, ainsi que devant le Préposé à la protection des données.

Après quelques informations supplémentaires apportées par le Codir, la Cogest, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le préavis 07/2021.

En conclusion, la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de Sécurité Riviera

1. Vu le préavis no 07/2021 du Comité de direction du 17 juin 2021, relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021 -2026 ;
2. Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accorder au Comité de direction Sécurité Riviera, pour la durée de la législature 2021 – 2026, une autorisation générale de plaider.

Au nom de la Commission de gestion,

Le Président-rapporteur

J. Marmier

Original signé